



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-855-983-1808

**Soumission par courriel:**

[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 002 À UNE APPEL D'OFFRE**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Québec, QC, G1R 3Z8

<b>Titre :</b> Remplacement du toit de la maison de la couronne de Hartwells - lieu historique national du Canal-Rideau, voies navigables de l'Ontario	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P468-23-0230/B	<b>Date :</b> 2 janvier 2024
<b>N° de modification :</b> 002	
<b>N° de référence du client :</b> 10232167	

<b>L'invitation prend fin :</b> <b>À :</b> 14h00 <b>Le :</b> 11 janvier 2024	<b>Fuseau horaire :</b> EST - HNE
--	--------------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Annik Piché	
<b>N° de téléphone :</b> 581-398-3489	<b>N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:Annik.piche@pc.gc.ca">Annik.piche@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir aux présentes	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation :  
5P468-23-0230/B

N° de la modification :  
002

Autorité contractante :  
Annik Piché

N° de référence du client :  
10232167

Titre :  
Remplacement du toit de la maison de la couronne de Hartwells - lieu historique national du Canal-Rideau, voies navigables de l'Ontario

## Modification 002

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.

### A. Questions et réponses

**Q1** : Si nous n'avons rien à présenter pour le Plan d'avantages pour les Autochtones, comment devons-nous remplir les trois tableaux (Plan des ressources humaines, Plan d'activités pour les Autochtones et Plan de développement des compétences) de l'annexe, qui sont requis dans la présentation 1?

**R1** : Le PAA (Plan d'avantages pour les Autochtones) est facultatif dans la présente demande de soumissions; le soumissionnaire peut donc présenter une soumission sans PAA. Cela signifie que le soumissionnaire obtiendrait une note de 0 dans la section PAA, mais serait toujours conforme. Cependant, il est fortement encouragé que le soumissionnaire envisage d'inclure les possibilités économiques autochtones en créant un plan d'avantages pour les Autochtones.

**Q2** : Dans le dessin fourni dans le document de spécifications du toit (roofing-specifications-2023-rev3\_Fra), il y a une flèche pointant vers une pente du toit « Cette partie est exclue ». Est-ce la totalité du toit inférieur (2 pentes) qui est exclue, ou seulement la 1 pente vers laquelle pointe la flèche?

**R2** : Le toit inférieur entier (2 pentes) est exclu.

**Q3** : Le type de bois (contreplaqué ou planches) et l'épaisseur du revêtement sont-ils connus?

**R3** : Planches (dimensions non connues); c'est pourquoi elles doivent être, le cas échéant, traitées comme un avis de modification.

**Q4** : Est-ce que nous soumissionnons pour l'installation de nouveaux solins métalliques conformément à l'existant?

**R4** : Oui.

**Q5** : Discuter des changements qui pourraient être nécessaires avec le gestionnaire de projet une fois le travail attribué.

**R5**: Oui.

### B. Modification du dossier d'appel d'offres

Dans : **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**  
Supprimer : **LA SÉLECTION DES ENTREPRENEUR / PLAN D'AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES**  
Remplacer par :

#### **LA SÉLECTION DES ENTREPRENEURS / PLAN D'AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES**

L'entrepreneur devrait s'assurer de fournir des avantages précis et convenus pour les peuples autochtones et les entreprises autochtones dans la zone du contrat.

Le présent appel d'offres contient des critères de soumission facultatifs afin d'offrir des avantages socioéconomiques aux communautés autochtones dans la région visée par le contrat.

N° de l'invitation :  
5P468-23-0230/B

N° de la modification :  
002

Autorité contractante :  
Annik Piché

N° de référence du client :  
10232167

Titre :  
Remplacement du toit de la maison de la couronne de Hartwells - lieu historique national du Canal-Rideau, voies navigables de l'Ontario

Dans : **IP06 OUVERTURE DES SOUMISSION / ÉVALUATION**

Supprimer : **Partie 2.**

Remplacer par :

2. Soumission 1 – Section 1 : Plan d'avantages pour les autochtones - Sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Les soumissionnaires doivent remplir et fournir les informations suivantes. Ces formulaires / qualifications ou une copie identique dans le contenu et le format doivent être inclus dans la "Soumission 1 - QUALIFICATIONS".

Section 1: Plan d'avantages pour les autochtones (facultatif)

Garantie de soumission (La garantie de soumission ne sera pas fournie au comité d'évaluation. Seule l'autorité contractante la vérifiera.)

Supprimer : **IP12 PLAN D'AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES**

Remplacer par :

À titre d'option du présent contrat, l'entrepreneur devrait s'assurer de fournir des avantages précis et convenus pour les peuples autochtones et les entreprises autochtones dans la zone du contrat.

La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la cote combinée la plus élevée du prix et du PAA. Le ratio sera de 20% pour le PAA et de 80% pour le prix.

Voir l'Appendice 2 – Évaluation du plan d'avantages pour les autochtones pour les instructions aux soumissionnaires et les critères d'évaluation.

### **Zone du contrat**

La zone du contrat se trouve dans la région de la capitale nationale Ottawa.

Dans : **APPENDICE 2 – ÉVALUATION DU PLAN D'AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES**

Supprimer : **1. De la PARTIE A RENSEIGNEMENTS Préambule**

Remplacer par :

### **1. Préambule**

À titre d'option du présent contrat, l'entrepreneur devrait s'assurer de fournir des avantages précis et convenus pour les peuples autochtones et les entreprises autochtones dans la zone du contrat.

Afin d'obtenir des points pour ce critère, le Soumissionnaire proposant doit déterminer le statut des employés, des sous-traitants ou des autres intervenants, en tant qu'Autochtones du Canada appartenant aux communautés ou groupes Autochtones dans la zone du contrat notamment; Nation algonquine Anichinabé, Premières Nations, Peuples Inuit et Métis.

La zone couverte par ce contrat se situe dans la région de la capitale nationale Ottawa.

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**